

Communauté de Communes du Canton d'AURIGNAC
Quartier Saint-Joseph – BP 16
31420 AURIGNAC

Président : Jean-Luc GUILHOT

Téléphone : 05.61.98.73.40
Télécopie : 05.61.98.72.54
E-mail : cc.aurignac@wanadoo.fr

Aurignac, le 08 juin 2005

Monsieur le Président
de la Communauté de Communes
du Canton d'Aurignac

A

Monsieur *Michel CABE*.....

Monsieur,

Comme convenu dans mon courrier de convocation à l'Assemblée du 16 juin prochain et suite à la réunion du bureau du 06 juin, vous trouverez ci-joint le détail de l'ordre du jour de cette séance.

Ordre du jour :

- I. Commission d'appel d'offres Hangar et déviation commune de Terrebasse.
- II. Avenir du projet de musée.
- III. Service Local de l'Habitat et projet d'entente avec la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois (adhésion à l'entente, nomination de 3 représentants de la CCCA, participation financière, convention cadre et convention individuelle).
- IV. Recrutement d'un agent de maîtrise ou d'un agent technique qualifié pour l'encadrement des services techniques.
- V. Piscine : 2^{ème} phase des travaux (pataugeoire).
- VI. Assurances : résultat de la consultation.
- VII. Achat d'un tracteur tondeuse et de deux débrousailluses.
- VIII. Renouvellement de la ligne de trésorerie.

Questions diverses : voirie (problèmes avec l'entreprise Cazères TP), journal intercommunal, Charte de la fête locale, amiante (problème du contrôle des bâtiments publics), Contrat de Développement Social Territorialisé (CDST).

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,



Jean-Luc GUILHOT

COMPTE RENDU DE L'Assemblée GÉNÉRALE DU 16 JUIN 2005

Présents : voir liste d'émargement ci-jointe.

Excusés représentés : M. Christian GAILLEMIN.

Excusés : M. Gérard LABATUT, délégué de la commune d'Aulon.
Madame Jacqueline GRANJON, déléguée de la commune d'Aurignac.
Monsieur Thierry VIGNEAUX, délégué de la commune de Bachas.
Monsieur Jean-Claude LASSERRE, délégué de la commune de Benque.
Madame Christine BARO, déléguée de la commune de Samouillan.

Absents : Madame Marie-Pierre REY, déléguée de la commune d'Aulon.
Monsieur Claude FOUGERON, délégué de la commune d'Aurignac.
Monsieur Michel CISTAC, délégué de la commune d'Aurignac.
Monsieur Guy DELMOTTE, délégué de la commune d'Aurignac.
Madame Régine BOULP, déléguée de la commune d'Aurignac.
Monsieur Jean-Claude BARTHE, délégué de la commune de Benque.
Madame Anne-Marie BELLAN, déléguée de la commune de Bouzin.
Monsieur Michel ESTINES, délégué de la commune de Cassagnabère-Tournas.
Monsieur Jean-François MARTIN, délégué de la commune de Cassagnabère-Tournas.
Monsieur Gilles PODOR, délégué de la commune de Cazeneuve-Montaut.
Monsieur Didier BARTHE, délégué de la commune d'Eoux.
Monsieur Jean-claude LAJOUS, délégué de la commune d'Esparron.
Madame Danielle MISTROT, déléguée de la commune de Latoue.
Monsieur Christian SAUX, délégué de la commune de Latoue.
Monsieur Jean-Louis TRESCAZES, délégué de la commune de Latoue.
Monsieur Jean-Louis PLEGAT, délégué de la commune de Montoulieu.
Monsieur Serge BERGES, délégué de la commune de Peyrissas.
Monsieur Jean de GALARD, délégué de la commune de Saint-André.
Monsieur Jean-Michel PABON, délégué de la commune de Samouillan.

Nombre de délégués : 54

Présents : 28
Excusés représentés : 1
Excusés : 5
Absents : 20

Assistaient à cette réunion :

Mademoiselle Sylvie ALABRO, trésorière.
Monsieur Jacques DURRIEU, Conseiller Général du Canton d'Aurignac.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

Le compte rendu de l'Assemblée Générale du 31 mars est approuvé à l'unanimité.

PROJET DE CONSTRUCTION DU HANGAR :

Monsieur le Président rappelle que le projet de construction du hangar a été ajourné dans le cadre du budget 2005. Néanmoins, l'appel d'offre a tout de même eu lieu.

Monsieur le Président donne lecture du résultat de l'analyse des offres :

- Lot n° 1 (gros œuvre) :	GIULIANI	216 729,89 €
- Lot n° 2 (charpente) :	POLETTI SA	68 118,90 €
- Lot n° 3 (électricité) :	CASSAGNE	7 733 €
- Lot n° 4 (plomberie) :	PYRE THERM	2 310,50 €
- Lot n° 5 (peintures) :	D.S.M.	5 931,81 €.

Le montant total s'élève à 300 824,10 € HT, alors que les prévisions de l'architecte se chiffraient à 337 936,20 €. A cela il faut ajouter 10 % de frais pour ce dernier (environ 30 000 €) et la mission CSPS, assurée par B.E.M.S. Midi-Pyrénées (3 023,49 €), soit un total d'environ 334 000 € HT.

Monsieur MAILHO fait remarquer, en ce qui concerne le lot n° 3, qu'il y a eu de gros problèmes lors de la réfection de la piscine avec l'entreprise Cassagne et il ne comprend pas que cette entreprise soit à nouveau retenue.

Monsieur le Président lui rappelle que, lors d'un appel d'offres, le critère retenu est celui du meilleur rapport qualité/prix et que l'on ne peut évincer une entreprise moins-disante si elle présente tous les critères requis.

Toutefois, lors de la réunion du bureau du 06 juin dernier, il a été évoqué, outre la construction du hangar, la vente du garage Bergès, situé à 300 m environ des locaux de la CCCA.

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'une visite a été réalisée sur place avec Monsieur BOUBE, Madame DORO-BARRERE et lui-même, mercredi 15 juin. La surface totale est d'environ 5000 m², dont 600 m² pour le garage, 120 m² pour les bureaux et 120 m² pour l'appartement situé au premier étage. La mise à prix est de 315 000 €. Les propriétaires vendraient à 300 000 €.

Monsieur le Président précise que les locaux sont utilisables immédiatement et qu'une partie du terrain est cessible et pourrait servir à d'autres organismes. Par ailleurs, l'appartement est louable, en l'état, 600 €/mois, soit 7 200 €/an. La subvention du Conseil Général est de 50 %, soit 150 000 €. Les 150 000 € restants correspondent à une annuité d'environ 7 000 €/an et seront donc couverts par le loyer de l'appartement.

Monsieur DELGADO fait savoir que l'association Tremplin pourrait être intéressée par les 2500 m² restant constructibles sur la parcelle.

Monsieur CABE informe qu'il connaît une personne qui vend un hangar, ce qui pourrait permettre de récupérer une charpente, des tuiles, en vue de l'éventuelle construction d'un hangar neuf.

Monsieur le Président précise que les deux seuls aménagements à réaliser si la CCCA achetait le bâtiment Bergès seraient les deux cuves à fuel et l'aire de lavage.

Il note que l'entrée de l'appartement est indépendante et qu'il est donc parfaitement possible de le louer à un particulier, ce qui permettrait quasiment de couvrir l'annuité. Dans cette optique, l'achat se révèle intéressant.

Monsieur MASSARIN demande s'il faudra dépolluer le site.

Monsieur le Président lui répond que cela ne sera pas nécessaire pour l'utilisation qui en sera faite. Il interroge l'Assemblée pour savoir si les délégués veulent, avant de se prononcer, visiter les lieux. Personne ne répond. Monsieur le Président précise qu'il souhaite maintenir l'offre à 250 000 €.

Monsieur Guy DUCOS s'interroge sur la pertinence d'avoir un local technique qui ne soit pas sur le même site que les autres locaux de la CCCA.

Monsieur le Président assure que, où que soit situé ce local, la présence d'un encadrant sera tout de même nécessaire.

Les plans du garage Bergès ayant circulé dans la salle, la discussion reprend : Monsieur le Président explique que, de toute façon, l'acquisition ne se fera qu'à la fin de l'année.

Monsieur BOUBE prend la parole et s'avère très étonné qu'un sujet d'une telle importance, qui engage la CCCA financièrement de manière non négligeable, n'appelle pas davantage de discussions. Il fait remarquer que l'opportunité de la vente du garage Bergès, délocalisée, offre un certain nombre d'avantages : à peu de choses près, le prix de la construction revient au prix de l'achat. Il faudrait s'en tenir à 250 000 €. Le bâtiment a, pour l'instant, été peu visité. Il précise par ailleurs que la CCCA aura pour vocation de s'agrandir.

Il serait, à son avis, primordial que l'ensemble du Conseil Communautaire aille visiter ce bâtiment avant de prendre une décision afin qu'un travail plus profond se mène en parallèle, notamment peut-être avec l'association Tremplin.

Monsieur SOULA fait remarquer que le fait de délocaliser les services techniques ne constitue pas un problème, dès lors qu'il y a un encadrant. C'est ainsi que fonctionne la commune d'Aurignac, sans que cela pose problème. Il ajoute qu'il trouve l'opportunité d'achat du garage Bergès assez intéressante car les locaux sont immédiatement opérationnels.

Monsieur le Président rejoint les propos de Monsieur BOUBE en demandant à l'Assemblée de se déplacer pour visiter le bâtiment. Il propose le mercredi 22 juin à 11 heures, directement sur place. Le rendez-vous est pris pour ce jour-là.

Monsieur SOULA fait remarquer qu'il faudra être vigilant par rapport aux rejets des déchets. Monsieur le Président lui répond que, quel que soit le site, les problèmes restent les mêmes.

Monsieur CABE indique qu'une offre à 275 000, voire 280 000 €, serait selon lui, raisonnable.

La discussion se poursuit afin de savoir s'il faut délibérer ce soir – et si oui sur quel montant – ou s'il faut attendre que les membres de l'Assemblée aient vu le terrain.

Décision est prise de la part de l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Président à signer pour un montant maximum de 275 000 €.

Vote :

Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0
Refus de vote : 0

LEGISLATION SUR L'AMIANTE :

La législation impose un diagnostic pour tous les établissements recevant du public et dans lesquels travaillent des agents. Ce diagnostic doit être fait avant le 31 décembre 2005.

En ce qui concerne l'achat du hangar, l'expertise est obligatoire pour le vendeur.

Monsieur SOULA confirme la nécessité d'un diagnostic amiante. Il est proposé de faire une consultation pour trouver une entreprise qui puisse faire l'ensemble du canton.

EMBAUCHE D'UN AGENT DE MAITRISE :

Monsieur le président enchaîne sur la nécessité de l'embauche d'un agent de maîtrise ou, éventuellement, d'un agent technique qualifié pour encadrer les agents dans leur travail quotidien, gérer leur emploi du temps, le matériel et assurer la liaison avec les élus.

Monsieur MASSARIN fait remarquer que cette personne devra nécessairement avoir des compétences de voirie.

Monsieur le Président insiste sur le fait que la personne qui sera retenue devra être polyvalente.

Cette création d'emploi est ainsi mise au vote :

Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0
Refus de vote :

DEVIATION DE TERREBASSE :

Monsieur le Président fait part du résultat du marché négocié pour la déviation de la voie communale de la Burse, à Terrebasse : sur les cinq entreprises qui ont répondu, c'est l'entreprise NAUDIN qui s'avère la moins-disante, pour un montant total de 32 972 € HT. Par ailleurs, Monsieur le Président note que les chiffres sont allés quasiment du simple au double ; ainsi les autres propositions se déclinaient comme suit :

- Saboulard : 38 267,60 €.
- Bernadet : 64 805 €.
- Lefebvre : 40 956.
- Cazères TP : 49 521,98 €.

Il est donc décidé de retenir l'entreprise Naudin.

SERVICE LOCAL DE L'HABITAT :

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée a déjà délibéré pour l'adhésion à ce service, mis en place par la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois devant le refus du PACT'ARIM de maintenir son antenne locale à Saint-Gaudens.

Le montant de la participation de la CCCA, calculé au prorata du nombre d'habitants, s'élève, pour l'année 2005 à 4 175,49 €. Pour ce faire, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit le régime juridique de « l'entente » qui implique l'élection de 3 délégués au sein de chaque Communauté de Communes.

Les délégués désignés sont les suivants :

- Monsieur Jean-Luc GUILHOT, Président de la CCCA,
- Monsieur Marcel BERGES, maire de Bachas,
- Madame Danièle ADER déléguée de la commune de Saint-Elix-Seglan.

PISCINE :

La deuxième phase de travaux, qui concerne la pataugeoire, était prévue pour l'année 2006. Il a été demandé au maître d'œuvre de s'en tenir au montant de 140 000 € afin de rester dans l'enveloppe décidée par la collectivité il y a 2 ans. Le montant prévisionnel des travaux s'élève exactement à 139 690 € HT.

Monsieur Philippe MAILHO explique l'agencement de la future pataugeoire qui sera séparée par deux bassins, hydrauliquement liés : un petit bassin légèrement surélevé avec une profondeur de 30 cm et des marches à bulles et un grand bassin peu profond (15 cm d'eau) à fond plat.

Le projet est adopté à l'unanimité.

Monsieur MAILHO explique que l'ouverture aux scolaires se déroule très bien. Le seul problème rencontré vient de Latoue où l'institutrice s'y est visiblement prise trop tard et n'a pu trouver à temps des parents ayant l'agrément pour accompagner les enfants à la piscine. Il s'agirait de voir avec Melle BROCHARD, intervenante en langues, afin qu'elle essaie de contacter les parents pour le mois de septembre.

Monsieur le Président enchaîne sur le coût de cette ouverture aux scolaires en juin et en septembre qui est de 15 000 € (14 764 € exactement). Or, cette somme n'avait pas été intégrée au budget 2005 dans les subventions allouées à l'Office du Tourisme.

Il s'agirait donc de faire une décision modificative pour un montant de 15 000 €.

La D.M. est adoptée à l'unanimité.

ASSURANCES :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'à la demande de plusieurs élus, une consultation a été faite pour renouveler les contrats d'assurance.

Sur quatre bureaux consultés, deux ont répondu à l'offre : Groupama et M.M.A., ce dernier étant l'assureur actuel de la CCCA.

Les propositions sont les suivantes :

- Groupama : 16 728,09 €.
- M.M.A. : 16 211 €.

Il est donc proposé de retenir M.M.A. pour un montant annuel de 16 211 €.
Adopté à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE :

Monsieur le Président explique que la le contrat passé avec le Crédit Agricole pour la ligne de trésorerie (dont le montant s'élevait à 152 000 €) arrive à échéance le 14 juin.

Il rappelle qu'en 2004, ce contrat avait été signé dans l'optique des attentes de subventions sur les besoins du pool routier. Or, dans cet objectif, il est plus judicieux de faire des prêts relais. La Caisse d'Epargne a été consultée afin de faire une proposition sur la base du montant du pool 2005.

Le principe du prêt relais dans le cadre de l'attente des subventions pour le pool routier est adopté à l'unanimité.

ASSISTANTE EN LANGUES :

Mademoiselle Maïwenn BROCHARD, assistantes en langues, bénéficie actuellement d'un contrat de travail de 35 h. Or, depuis le mois de mars, l'Inspection Académique la prend en charge à raison de 9 heures hebdomadaires. Il s'agirait donc de lui refaire un contrat de travail de 26 heures.

Adopté à l'unanimité.

DEBROUSAILLEUSES :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que deux débroussailleuses ont du être remplacées. Il s'agit donc de délibérer afin de faire la demande subvention auprès du Conseil Général.

Adopté à l'unanimité.

Par ailleurs, Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il faut refaire la délibération concernant l'achat du véhicule C2 pour la demande de subvention au Conseil Général ; en effet, ce dernier n'accepte de subventionner que les véhicules utilitaires et la délibération mentionnait « véhicule de service ».

Adopté à l'unanimité.

JOURNAL :

Monsieur le Président informe qu'il devra paraître fin juin. Un rappel sur le tri sélectif y sera inséré, précisant qu'il démarre au 1^{er} juillet.

A ce sujet, *Monsieur Guy DUCOS* intervient pour signaler qu'il lui faudrait un container supplémentaire (plus gros) à la salle des fêtes.

CHARTRE DE LA FETE LOCALE :

Monsieur le Président rappelle que l'ensemble des communes doit renvoyer un exemplaire de la Charte à la CCCA. A ce jour les communes d'Aulon, Cassagnabère, Cazeneuve, Eoux, Esparron, Latoue, Montoulieu, Peyrissas, Peyrouzet, Saint-André, Saint-Elix, Samouillan et Terrebasse n'ont pas retourné le document.

VOIRIE :

Monsieur le Président signale que plusieurs problèmes ont été constatés par la D.D.E. quant au travail de l'entreprise Cazères TP sur le pool routier. En conséquence, l'entreprise a été convoquée afin de lui signifier que l'ensemble des malfaçons devait être réparé, faute de quoi, la CCCA serait dans l'obligation de dénoncer le marché.

La D.D.E. avait listé la totalité des problèmes survenus (principalement sur les communes de Latoue, Aulon et Saint-André).

Suite à cet entretien, Cazères TP s'est engagée à terminer les travaux du pool routier 2004 au 15 juillet et à revenir au mois de septembre afin de commencer le pool 2005.

MUSEE :

Monsieur le Président rappelle que, lors de la dernière Assemblée, il avait été décidé de stopper sa réalisation pour le compte de la CCCA, pour cause de montant trop élevé.

Le projet a depuis été repris par la commune d'Aurignac qui est repartie sur de nouvelles bases financières. Toutefois, la CCCA a présenté le dossier au niveau du Pays de Comminges afin qu'il puisse être éligible aux fonds de l'Etat, de la Région et du Département.

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT SOCIAL TERRITORIALISE (CDST) :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que deux commissions ont été mises en place, l'une pour les personnes âgées, l'autre pour les jeunes. Par ailleurs, ces derniers ont prévu un rassemblement sur Aurignac.

Il est demandé aux maires des communes du canton de réserver le meilleur accueil à ces jeunes et notamment d'accepter de leur prêter des salles si la demande en est faite.

Monsieur le Président, avant de lever la séance, informe les membres de l'Assemblée que les programmes des Pronomades sont à leur disposition afin qu'il les distribuent à chaque foyer de leur commune.

La séance est levée à 23 h 30.

**Suite à la convocation des délégués le mercredi 22 juin pour la visite du garage
BERGES, les personnes suivantes étaient présentes :**

Monsieur le Président de la CCCA ;
Monsieur BOUBE, Vice-Président,
Madame DORO-BARRERE, DGS.

Madame FAUVET, Agence Immobilière.

Commune d'Eoux : Mme REY

Commune de Cassagnabère : M. ESTINES

Commune d'Alan : Mme DARNAUD et M. SAINT-BLACAT

Commune de Montoulieu : M. SENDES

Commune de Saint-André : M. RANCON

Commune d'Aurignac : M. JUFFRAULT